



M A I R I E D E D I J O N
P A L A I S D E S E T A T S D E B O U R G O G N E

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2013**

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2013 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 24 juin 2013 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents :

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1 - Installation de Madame Laurence Favier comme conseillère municipale - Remplacement de Madame Myriam Bernard dans des commissions et divers organismes

➤ pris acte de l'installation de Madame Laurence Favier comme conseillère municipale de Dijon et procédé au remplacement de Madame Myriam Bernard dans les commissions et organismes cités dans le rapport, dans les conditions suivantes :

- conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Lê Chinh Avena ;
- autres commissions et organismes : Madame Laurence Favier.

2 - Conseil Municipal - Séance du 18 mars 2013 - Procès-verbal - Approbation

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2013, annexé au rapport.

3 - Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2012 - Approbation

- approuvé le compte administratif du maire pour l'exercice 2012, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement global de 31 092 000 €, associé à un déficit d'investissement de 13 576 000 € ; il a arrêté le résultat de clôture à 17 516 000 €.

4 - Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2012 - Approbation

- approuvé le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2012, après avoir constaté sa conformité avec le compte administratif précité.

5 - Exercice 2012 - Affectation des résultats

- décidé l'affectation des résultats de l'exercice 2012 du budget principal dans les conditions suivantes :
 - comblement du besoin de financement de la section d'investissement : 15 925 102,88 €
 - financement des propositions nouvelles et des restes à réaliser de la section de fonctionnement : 4 784 125,60 €

6 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2013 - Décision modificative n°1 - Approbation

- approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2013 arrêté, en dépenses et en recettes à :
 - 36 754 399,67 € en mouvements budgétaires
 - 30 389 248,67 € en mouvements réels.

I - ECOLOGIE URBAINE

A - URBANISME

7 - Cité internationale de la gastronomie - Engagement de la phase opérationnelle

- décidé l'engagement de la phase opérationnelle de la cité internationale de la gastronomie et l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt auprès d'investisseurs, approuvé le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt annexé au rapport, sollicité l'Établissement Public Foncier Local pour l'acquisition du terrain aujourd'hui occupé par l'hôpital général propriété du Centre Hospitalier Régional et Universitaire, décidé l'engagement des études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet, et sollicité le soutien de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de tous autres organismes ou collectivités.

8 - Cité internationale de la gastronomie - Création d'une structure de coordination du futur réseau des cités de la gastronomie-Convention à conclure entre la Ville et la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires - Approbation

- décidé d'apporter à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) - 1 rue Berbier du Mets - 75013 Paris, représentée par son Président M. Jean-Robert Pitte, une participation financière d'un montant de 15 000 € nets de taxe, dans le cadre du réseau des cités de la gastronomie et de la constitution d'une future structure de coordination et approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Mission, annexé au rapport.

9 - Zone d'Aménagement Concerté « Ecocité Jardin des maraîchers » - Déclaration de projet

➤ déclaré le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des maraîchers d'intérêt général et sollicité de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or la Déclaration d'Utilité Publique de cette opération correspondant au périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté, au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) bénéficiaire de la convention d'aménagement.

10 - Zone d'Aménagement Concerté « Quartier Junot » - Acquisition d'une emprise foncière sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal

➤ décidé l'acquisition par la Ville sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, d'une emprise foncière en nature de voies et d'espaces publics située dans le quartier Junot, cadastrée section AT n°306, d'une superficie de 6 034 m², moyennant la somme de 5 € et d'engager les formalités administratives préalables au classement de la parcelle acquise dans le domaine public communal.

11 - Zone d'Aménagement Concerté « Quartier Junot » - Compte de résultat de liquidation définitive - Approbation

➤ approuvé le compte de résultat de liquidation définitive de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quartier Junot », arrêté à la date du 29 avril 2013, donné quitus au concessionnaire et substitué la Ville à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), dans ses droits et obligations.

12 - Zone d'Aménagement Concerté « Espace Champollion » - Compte de résultat de liquidation définitive - Approbation

➤ approuvé le compte de résultat de liquidation définitive de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Espace Champollion », arrêté à la date du 25 avril 2013, donné quitus au concessionnaire et substitué la Ville à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), dans ses droits et obligations.

13 - Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'Asnières-lès-Dijon-Avis du Conseil Municipal

➤ émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'Asnières-lès-Dijon.

B - LOGEMENT

14 - Logement à loyer modéré-27, rue Jean-Baptiste Baudin-Cession d'un immeuble à la société Logivie

➤ décidé la cession par la Ville à la société Logivie, d'un immeuble comprenant dix logements, dont neuf occupés, situé 27, rue Jean-Baptiste Baudin, cadastré section BT n°6, d'une surface habitable totale d'environ 470 m², moyennant le prix de 720 000 € .

15 - Logement à loyer modéré-35-37, rue Chabot Charny-Cession d'un immeuble à la société Logivie

➤ décidé la cession par la Ville à la société Logivie d'un immeuble constitué des lots n°1000 à 1002, 1037, 1057 à 1059, 1061 à 1063, 1070 à 1074, 1084, 1092 à 1097, correspondant à des locaux à usage de bureaux, d'une surface totale d'environ 560 m², d'archives et à des parkings compris dans un ensemble immobilier en copropriété situé 35-37, rue Chabot Charny, 23, cour Henri Chabeuf et 1-3, rue Legouz Gerland, cadastré section BR n°331 et n°332, moyennant le prix global de 940 000 €.

16 - Logement à loyer modéré-Rue Auguste Blanqui-Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'emprises foncières-Cession à Dijon Habitat

➤ dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la « Cité du soleil », rue Auguste Blanqui, décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du sol de rue et du parking, d'une superficie d'environ 2 500 m², et d'un espace vert cadastré section AL n° 3, d'une superficie de 840 m², soit des emprises foncières d'une superficie globale d'environ 3 340 m², telles que représentées sur le plan annexé au rapport, décidé leur cession par la Ville à Dijon Habitat, moyennant le prix unitaire de 100 € HT le m² de terrain, étant précisé que le prix de vente total fera l'objet de deux versements selon l'échéancier suivant : un acompte de 30% après publication de l'acte aux hypothèques et le solde douze mois après le premier versement.

C - ACTION FONCIERE

17 - Secteur route d'Ahuy-Intervention de l'Etablissement Public Foncier des Collectivités de Côte d'Or

➤ décidé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des propriétés bâties et des terrains compris dans l'emplacement réservé n° 15 du Plan Local d'Urbanisme, situé 2-36, route d'Ahuy, en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'EPFL, au titre du volet thématique « Projets communaux », pris l'engagement que la Ville respectera les dispositions du règlement d'intervention de l'établissement et notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions opérationnelles correspondantes, qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien.

18 - Eco-quartier Montmuzard - Allée Claude Guyot - Acquisition d'une parcelle de terrain sur la société Villéo - Modification de l'emprise foncière de l'allée piétonne

➤ décidé l'acquisition par la Ville sur la société Villéo, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 300 m², cadastrée section BI n°320p, issue de l'emprise foncière de l'allée piétonne Claude Guyot, moyennant le prix symbolique de 5 € et approuvé la modification de l'emprise foncière du chemin de desserte de l'école à transférer par la société Villéo à la Ville dans le cadre de la convention de rétrocession des espaces publics de l'éco-quartier Montmuzard.

19 - 5A, rue du Lycée - Adjudication initiale infructueuse - Cession de l'immeuble par voie d'adjudication

➤ pris acte du résultat infructueux de la procédure d'adjudication volontaire ayant eu lieu le 4 décembre 2012, relative à la cession de la propriété bâtie située 5 A, rue du Lycée cadastrée section BO n° 768 de 1 301 m² et n° 767 de 145 m², décidé de ne retenir aucune des offres formulées à ce jour par voie amiable, que la cession du bien dans le cadre d'une adjudication amiable volontaire, selon des modalités identiques à celles contenues dans le cahier des conditions de vente approuvé par délibération du 24 septembre 2012, à l'exception des conditions suivantes : différé de jouissance à titre gratuit consenti à la Ville jusqu'au 15 novembre 2013, mise à prix d'un montant de 1 050 000 €, paiement du prix au plus tard le 1er décembre 2013, prise en charge des impôts fonciers par l'adjudicataire à compter du 1er janvier 2014, et

demandé qu'il soit procédé à cette adjudication par l'intermédiaire de Maître Ludovic Baut - notaire associé.

20 - 15bis, rue Général Fauconnet - Renonciation à acquérir un bien sans maître

➤ décidé la renonciation à acquérir de plein droit un bien sans maître, à savoir une maison d'habitation constituant le lot n°3 de la copropriété située 15 bis, rue Général Fauconnet, cadastrée section HP n°137.

21 - Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Rapport spécial annuel-Année 2012

➤ approuvé le rapport spécial réalisé en 2012 sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique exercées par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) pour le compte de la Ville, au cours de l'année 2012, joint au rapport.

22 - Rues Berlier et des Péjoces, quai Etienne Bernard - Déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Engagement des formalités administratives préalables

➤ décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal des emprises foncières situées rues Berlier et des Péjoces, ainsi que quai Etienne Bernard, telles que décrites dans le rapport et représentées sur les plans annexés à ce dernier.

D - CADRE DE VIE

23 - Gestion des eaux-Création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique à l'échelle du bassin versant de l'Ouche-Proposition de périmètre

➤ demandé à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, en vue d'engager la procédure de réorganisation des collectivités compétentes en matière d'aménagement et d'entretien des cours d'eau suivant les propositions du rapport de présentation du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents (SMEABOA), de prendre un arrêté de périmètre incluant les collectivités ci-après énumérées :

- communauté d'agglomération du pays Beaunois : communes de Baubigny, Ivry-en-Montagne, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Saint-Romain, Santosse (6 communes) ;
- communauté de communes de la vallée de l'Ouche : Agey, Ancey, Arcey, Barbirey-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Gergueil, Gisse-sur-Ouche, Grenand-les-Sombernon, Lantenay, Malain, Pasques, Remilly-en-Montagne, Sainte-Marie-sur-Ouche, Saint-Jean-de-Boeuf, Saint-Victor-sur-Ouche, Velars-sur-Ouche (16 communes) ;
- communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche : Antheuil, Aubaine, Auxant, Bessey-en-Chaume, Bessey-la-Cour, Bligny-sur-Ouche, Chaudenay-la-Ville, Chaudenay-le-Château, Colombier, Crugey, Cussy-la-Colonne, Ecutigny, La Bussière-sur-Ouche, Lusigny-sur-Ouche, Montceau-et-Echarnant, Painblanc, Saussey, Thomirey, Thorey-sur-Ouche, Veilly, Veuvey-sur-Ouche, Vic-des-Prés (22 communes) ;
- communauté de communes de Gevrey-Chambertin : Clémencey, Détain-et-Bruant, Quemigny-Poisot, Semezanges, Ternant, Urcy (6 communes) ;
- communauté de communes du Pays d'Arnay : Culètre, Cussy-le-Chatel, Foissy (3 communes) ;
- communes de : Ahuy, Asnières-lès-Dijon, Aubigny-lès-Sombernon, Bouhey, Baulme-la-Roche, Blaisy-Haut, Champdôtre, Chateauneuf, Chasilly, Civry-en-Montagne, Commarin, Créancey, Curtil-Saint-Seine, Chenôve, Corcelles-les-Monts, Crimolois, Daix, Dijon, Darois, Echannay, Echenon, Etaules, Francheville, Fauverney, Flavignerot, Fontaine-lès-Dijon, Genlis, Hauteville-lès-Dijon, Les Maillys, Longvic, Neuilly, Magny-sur-Tille, Maconge, Meilly-sur-Rouvres, Messigny-et-Vantoux, Mesmont, Montoillot, Montot, Panges, Prâlon, Prenoie, Plombières-lès-Dijon, Pluvault, Pluvet, Pouilly-en-Auxois, Rouvres-sous-Meilly, Rouvres-en-Plaine, Savigny-sous-Malain, Sombernon, Sennecey, Saint Martin-du-Mont, Saussy, Sainte-

Sabine, Semarey, Talant, Tart-l'Abbaye, Tart-le-Bas, Tart-le-Haut, Treclun, Trouhans, Trouhaut, Val Suzon, Vandenesse-en-Auxois, Varanges (64 communes), pour un total de 117 communes.

II - REUSSITE EDUCATIVE

24 - Carte scolaire-Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2013-Avis du Conseil Municipal

➤ dans le cadre de la présentation des mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2013 (carte scolaire),

émis un avis favorable aux ouvertures de classe ;

émis un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe supérieure après mesure à :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors RRS,

- 23 élèves par classe en école maternelle en RRS,

- 25 élèves par classe en école élémentaire hors RRS,

- 20 élèves par classe en école élémentaire en RRS,

c'est à dire les fermetures de classe des écoles :

- élémentaire Drapeau,

- élémentaire Jean Jaurès 2,

- maternelle Camille Flammarion,

- maternelle Colombière ;

émis un avis défavorable à la fermeture de classe de l'école maternelle Alsace et demandé que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2013.

25 - Interventions éducatives de la Ville sur le temps scolaire - Communication

➤ donné acte à Monsieur le Maire de la communication relative aux interventions éducatives de la Ville sur le temps scolaire.

26 - Technologies de l'Information et de la Communication Educatives - Convention de partenariat conclue entre la Ville et l'Education nationale - Avenant n°1

➤ dans le cadre du développement des Technologies de l'Information et de la Communication Éducatives, décidé la passation d'un avenant à la convention de partenariat conclue entre la Ville et l'Éducation nationale, dans les conditions proposées, approuvé le projet d'avenant n°1, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif.

III - ESPACE PUBLIC-DEPLACEMENTS-TRANQUILLITE PUBLIQUE

A - VOIRIE-CIRCULATION

27 - Dénominations de voies

➤ décidé, dans le secteur entre l'avenue du Drapeau et la rue du 26ème Dragons, les dénominations de voies suivantes :

- voie n° 1 : allée chevalier de la Barre (tenant rue du 26ème Dragons aboutissant vers l'ouest)

- voie n° 2 : allée Pierre Lacroute (tenant vers le sud aboutissant vers le nord)

- voie n° 3 : allée Geneviève Laroque (tenant vers le sud aboutissant vers le nord)

- voie n° 4 : allée Claude Jade (tenant rue du 26ème Dragons aboutissant vers l'ouest)

- voie n° 5 : allée Pierre Rat (tenant avenue du Drapeau aboutissant vers l'est)

- voie n° 6 : rue du 1er régiment de Bourgogne (tenant avenue du Drapeau aboutissant rue Lafayette)

- voie n° 7 : allée du 1er régiment de Bourgogne (tenant vers le sud aboutissant vers le nord).

28 - Propreté - Association des Villes pour la Propreté Urbaine - Adhésion de la Ville

➤ décidé l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine pour l'année 2013 et les années suivantes ainsi que l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 1 600 € pour l'année 2013.

B - PATRIMOINE

29 - Parc des Expositions et des Congrès - Rénovation de la cuisine - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Dévolution de la maîtrise d'oeuvre - Désignation de la conduite d'opération - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

➤ adopté le programme des travaux de rénovation de la cuisine du Parc des Expositions et Congrès, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 250 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse, décidé de confier la conduite d'opération aux services techniques municipaux et de procéder à la dévolution de la maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée, autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux, et sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux.

30 - Site Victor Dumay-Création de bureaux dans les combles-Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle-Désignation du maître d'oeuvre-Demandes de subventions-Demande de permis de construire

➤ décidé la réalisation de bureaux dans les combles non aménagés du site Victor Dumay, adopté le programme de travaux proposé, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 555 000 € TTC, décidé de confier la maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux, autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux et sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour leur financement.

31 - Nettoyage des locaux-Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

➤ décidé la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour les prestations de nettoyage des locaux, désigné la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du ou des marchés, approuvé le projet de convention à conclure entre les entités du groupement, annexé au rapport et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

32 - Propriété de la Ville 15,rue Vaillant - Alimentation électrique - Convention de servitudes à conclure entre la Ville et Electricité Réseau Distribution France

➤ autorisé Electricité Réseau Distribution France, dans le cadre de la rénovation de l'alimentation électrique des bâtiments situés 5 ter, rue Vaillant, à procéder à l'encastrement d'un coffret et de l'ensemble de ses accessoires dans le mur du bâtiment municipal 15, rue Vaillant situé sur la parcelle cadastrée BR n° 19, approuvé le projet de convention de servitudes à conclure entre la Ville et Electricité Réseau Distribution France, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

33 - Fort de la Motte Giron - Rénovation - Convention à conclure entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne-Demande de permis de construire

➤ décidé de confier à de jeunes volontaires la réalisation de travaux de restauration du fort de la Motte Giron, en 2013, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la fédération Smbs Rempart Bourgogne, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi qu'à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire pour la réalisation des travaux.

34 - Installations thermiques et aérauliques de la Ville-Gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc-Marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France-Avenant n° 12

➤ décidé d'établir un avenant n° 12 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans les conditions proposées, et autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant.

35 - Travaux de gros œuvre et second œuvre dans des propriétés de la Ville-Convention à conclure entre la Ville et le lycée polyvalent des Marcs d'Or

➤ décidé de continuer de confier la réalisation de travaux de gros œuvre et de second œuvre dans des propriétés et sites de la Ville à des élèves du lycée polyvalent des Marcs d'Or, dans le cadre de leur formation professionnelle, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'établissement scolaire, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

IV - SPORTS ET JEUNESSE

A- SPORT

36 - Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy-Dojo-Dénomination « Salle Albert Vanoli »

➤ décidé de dénommer « Salle Albert Vanoli » le dojo du Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy.

37 - Création de quatre circuits permanents de vélo tout terrain-Demandes de subventions

➤ approuvé le projet de création de quatre circuits permanents de vélo tout terrain, dans les conditions proposées, et sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, notamment auprès de la Région Bourgogne au titre du « Fonds d'Intervention de Proximité » (F.I.P.), pour la signalisation située dans le quartier de Fontaine d'Ouche.

38 - Piscine des Grésilles-Remplacement du lève-personnes handicapés-Demandes de subventions

➤ sollicité les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, notamment au titre du Centre National pour le Développement du Sport et auprès du Département de la Côte d'Or, pour l'acquisition d'un lève-personnes handicapés qui sera installé à la piscine des Grésilles.

39 - Association JDA Dijon Bourgogne-Saison 2013-2014-Acompte sur la subvention de fonctionnement-Missions d'intérêt général-Convention de financement à conclure entre la Ville et l'association

➤ décidé l'octroi, à l'association JDA Dijon Bourgogne, au titre des missions d'intérêt général qu'elle assure, d'une subvention de 35 000 € (acompte), pour la saison 2013-2014, approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

40 - Association Dijon Bourgogne Handball-Saison 2012-2013-Aide complémentaire de fonctionnement-Missions d'intérêt général-Convention de financement du 2 janvier 2013-Avenant n°1

➤ décidé l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 15 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, pour la saison 2012-2013, au titre de ses missions d'intérêt général, approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention du 2 janvier 2013 conclue entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif.

41 - Association Stade Dijonnais Côte d'Or-Saison 2012-2013-Aide complémentaire de fonctionnement-Missions d'intérêt général-Convention du 19 janvier 2013-Avenant n°1

➤ décidé l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 30 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, pour la saison 2012-2013, au titre de ses missions d'intérêt général, approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention du 19 janvier 2013 conclue entre la Ville et l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, et autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants définitifs.

42 - RAPPORT RETIRE

B - JEUNESSE

43 - Actions d'accompagnement scolaire-Convention conclue entre la Ville et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Côte d'Or-Reconduction

➤ décidé la prorogation du soutien de la Ville aux actions d'accompagnement des élèves menées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Côte d'Or (USEP 21) en matière d'activités physiques et sportives dans les temps périscolaires, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

44 - Accueils de loisirs péri et extra-scolaires-Modification du règlement intérieur

➤ adopté les modalités d'organisation des temps périscolaires et extrascolaires dans les conditions proposées, approuvé le projet de nouveau règlement intérieur, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à arrêter le règlement intérieur définitif, et décidé que le tarif pour une garde le mercredi après la classe jusqu'à 12h30 est fixé à 1€.

45 - Accueils de loisirs des PEP 21, de la MJC Montchapet-Maladière, du Comité d'Établissement Régional de la SNCF-Conventions d'objectifs et de moyens-Modifications des prestations pour journées-enfants-Avenants

➤ décidé la prorogation du partenariat de la Ville dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec Les PEP 21, la MJC Montchapet-Maladière et le Comité d'Établissement Régional de la SNCF, approuvé les projets d'avenants aux conventions actuelles à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants définitifs.

46 - Accueil d'une étape du Kids Fitdays le 9 juillet 2013 à Dijon-Attribution de subvention-Convention à conclure entre la Ville et l'association Tigre

➤ décidé l'accueil par la Ville de l'étape du circuit de triathlon Kids Fitdays du 9 juillet 2013, l'octroi d'une subvention de 3 700 € à l'association Tigre pour l'organisation de cette manifestation, approuvé le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

V - CULTURE-ANIMATION-ATTRACTIVITE

A - CULTURE

47 - Etablissements culturels municipaux-Règlements intérieurs-Modifications-Approbation

➤ approuvé les projets de règlements intérieurs des établissements culturels municipaux, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à arrêter les règlements définitifs.

48 - Enseignement artistique-Cours d'arts plastiques-Année 2014-Demandes de subventions

➤ sollicité, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, et notamment du Département de la Côte d'Or, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour les cours d'arts plastiques qu'elle organisera en 2014.

49 - Musées-Services éducatifs et ateliers d'enfants-Année scolaire 2013-2014-Demandes de subventions

➤ sollicité les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville, pour les activités des services éducatifs et ateliers d'enfants des musées proposées, au titre de l'année scolaire 2013 - 2014.

50 - Musée des Beaux-Arts-Autorisation d'exploitation en ligne d'oeuvres des arts visuels-Convention à conclure entre la Ville et la société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques

➤ décidé d'élargir le partenariat établi entre la Ville et la société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques (A.D.A.G.P.) à l'exploitation en ligne d'œuvres des arts visuels, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, pour l'autorisation d'exploitation en ligne d'œuvres des arts visuels pour des consultations et communications à la presse, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

51 - Musée des Beaux-Arts-Legs de Madame Aleth Lucette Raymonde Parizot-Acceptation

➤ décidé d'accepter le legs de Madame Aleth Lucette Raymonde Parizot, au bénéfice du Musée des Beaux-Arts, soit la somme de 10 000 €, dans les conditions proposées.

52 - Jardin des Sciences-Développement de la culture scientifique et technique-Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Région Bourgogne et les Villes de Dijon, Autun et Auxerre-Programme des actions 2013-Approbation-Demande de subvention

➤ dans le cadre de la convention conclue entre la Région de Bourgogne et les Villes de Dijon, Autun et Auxerre, pour le développement de la culture scientifique et technique, approuvé le programme des actions proposées par le Jardin des Sciences pour l'année 2013 et sollicité la subvention du Conseil Régional prévue pour son financement.

53 - Jardin des Sciences-Partenariat entre la Ville et la Société Entomologique de Dijon-Convention

➤ donné son accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et la Société Entomologique de Dijon à l'intérieur des bâtiments du Jardin des Sciences, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention d'occupation du domaine public à passer entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

54 - Bibliothèque Municipale-Règlement intérieur-Modification des tarifs liés à la non-restitution de documents

➤ approuvé les projets de règlement intérieur et de charte d'utilisation des jeux vidéos de la Bibliothèque Municipale, annexés au rapport, décidé le maintien d'une pénalité de 0,10 € par jour et par document en retard, fixé à 10 € le montant maximum des pénalités, montant à partir duquel l'utilisateur est averti de la transmission prochaine de son dossier à la trésorerie municipale pour mise en recouvrement et, si cette somme n'est pas atteinte, de fixer à 50 jours le délai maximum d'envoi du courrier de sommation, décidé de maintenir les frais de dossier à 20 €, autorisé Monsieur le Maire à accorder des remises partielles ou totales de ces pénalités, après examen de la situation personnelle des intéressés et décidé de l'application de ces dispositions à compter du 1er septembre 2013.

55 - Bibliothèque Municipale-Fonctionnement-Appels à projets « patrimoine écrit »-Conservation préventive-Année 2014-Demandes de subventions

➤ sollicité auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale en 2014, ainsi que pour le financement des opérations qui seront engagées par cette dernière, dans le cadre des appels à projets « patrimoine écrit » qui seront lancés par le Ministère de la Culture, ainsi que des travaux qui seront réalisés au titre de la conservation préventive, au titre de l'année 2014.

56 - Bibliothèque Municipale-Conservation préventive-Préservation du plafond de la salle des devises-Demandes de subventions

➤ sollicité, auprès de l'Etat ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations de conservation préventive présentées dans le rapport ainsi que de l'expertise et des travaux induits pour la préservation du plafond de la salle des devises.

57 - Bibliothèque Municipale-Vente aux particuliers et dons à des associations de documents retirés des collections de prêt

➤ décidé la vente au public d'environ 5 000 livres et 800 CD retirés des collections de prêt de la Bibliothèque Municipale, dans les conditions proposées, fixé pour la vente des livres et CD au public le prix unitaire de vente à 1 €, approuvé le règlement fixant les conditions de la vente de ces ouvrages, annexé au rapport et décidé, dans les conditions définies dans ce dernier, le don de livres retirés des collections de prêt aux associations suivantes : association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon et association Lire à l'hôpital.

58 - Bibliothèque Municipale-Comité Français du Bouclier Bleu-Adhésion de la Ville

➤ décidé l'adhésion de la Ville, à compter de l'exercice 2013 et pour les années suivantes, au bénéfice de la Bibliothèque Municipale, au Comité Français du Bouclier Bleu ainsi que l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 175 € pour l'année 2013.

59 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon-Dépôt d'oeuvres de Monsieur Jean-Louis Gand-Acceptation-Contrat à conclure entre la Ville et l'intéressé

➤ décidé d'accepter le dépôt d'œuvres de Monsieur Jean Louis Gand, compositeur, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, approuvé le projet de contrat à conclure entre la Ville et l'intéressé, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat définitif.

60 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon-Création de classes à horaires aménagés « théâtre »-Convention à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et le collège Montchapet

➤ donné son accord à la création de classes à horaires aménagés « théâtre » au collège Montchapet, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, à compter de la rentrée scolaire 2013-2014, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et le collège Montchapet, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

61 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon-Fonctionnement-Acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques-Année 2014-Demandes de subventions

➤ sollicité auprès de l'État, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement, ainsi que pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques en 2014.

B - ANIMATION-ATTRACTIVITE

62 - Accueil de l'événement relatif à l'élection de Miss France 2014-Convention de partenariat

➤ donné son accord à l'accueil à Dijon de l'événement relatif à l'élection de Miss France 2014, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et la société Miss France, annexé au rapport, autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive et sollicité les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville pour le financement de la manifestation.

63 - Rencontres cinématographiques de Dijon-Edition 2013-Modalités : protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs-Financement : convention à conclure entre la Ville et la société des Auteurs Réalisateur Producteurs-Attribution de subvention

➤ décidé la participation de la Ville à l'édition 2013 des rencontres cinématographiques de Dijon, approuvé les projets de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexés au rapport, autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et la convention définitifs et décidé d'accorder une subvention de 92 417 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs.

64 - Festival « Dièse »-Année 2014-Demandes de subventions

➤ sollicité les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de l'édition 2014 du festival Dièse.

65 - Carte « Culture étudiants »-Année universitaire 2013-2014-Reconduction de la participation de la Ville-Convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

➤ décidé de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2013-2014, à hauteur de 70 000 €, approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la mise en œuvre de cette contribution, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions définitives.

C - COMMERCE

66 - Fête foraine de la foire gastronomique-Fixation des droits de place-Année 2013

➤ décidé les montants des droits de place pour l'édition 2013 de la fête foraine de la foire gastronomique, dans les conditions proposées.

67 - Fédération Nationale des Centres-Villes Les Vitrites de France -Adhésion de la Ville

➤ décidé l'adhésion de la Ville à la Fédération Nationale des Centres-Villes Les Vitrites de France, à compter de 2013.

VI - CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

68 - Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Convention d'objectifs et de moyens-Renouvellement

➤ décidé le renouvellement de la convention conclue entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

69 - Accueils de jeunes de la Ville, des communautés de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon et de Pontailler-sur-Saône,des Maisons des Jeunes et de la Culture Dijon-Grésilles, Dijon-Bourroches-Valendons, Montchapet-Maladière et de la fédération Léo Lagrange-Organisation de séjours communs-Convention

➤ donné son accord à l'organisation de séjours communs entre les accueils de jeunes de la Ville, des communautés de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon, et de Pontailler-sur-Saône, des Maisons des Jeunes et de la Culture Dijon-Grésilles, Dijon Bourroches-Valendons, Dijon Montchapet-Maladière et du Sombornonnais et la fédération Léo Lagrange, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à intervenir entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

70 - Centre Multimédia et Points d'Accès Numérique de Dijon et de son Agglomération-Années 2013-2015-Nouvelle convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, l'Etat (Education Nationale) et l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 « Les PEP 21 »

➤ décidé de pérenniser le soutien de la Ville à l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 « Les PEP 21 » pour le fonctionnement du Centre multimédia et des Points d'Accès Numérique de Dijon et son Agglomération, durant la période 2013-2015, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, l'État (Education Nationale) et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

71 - Mission « temps urbains »-Actions, enjeux et résultats-Communication

➤ donné acte à Monsieur le Maire de la communication relative aux actions, enjeux et résultats de la mission « temps urbains ».

VII - SOLIDARITE

72 - Politique municipale d'action sociale- « Acor centre ville »-Reconduction de l'action pendant la période estivale 2013-Convention à conclure entre la Ville et la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail

➤ décidé la reconduction de l'action «Acor centre ville », menée par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), du 1^{er} juin au 30 septembre 2013, dans les conditions proposées, décidé l'octroi d'une subvention de 93 000 € maximum à la SDAT pour son financement, autorisé cette dernière à organiser un accueil de jour sur le terrain du gymnase Kennedy, mis à disposition par la Ville, approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

73 - Aide en nature du Centre Communal d'Action Sociale à l'association Les Restaurants du cœur - Communication

➤ donné acte à Monsieur le Maire de la communication relative à l'aide en nature apportée par le Centre Communal d'Action Sociale à l'association des Restaurants du cœur.

74 - Charte des clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise-Approbation

➤ approuvé la charte des clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise, annexée au rapport.

VIII - FINANCES-MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC-PERSONNEL

A- AFFAIRES FINANCIERES

75 - Maison de retraite Les Bégonias-Reconstruction et rénovation-Transfert de la subvention de la Ville

➤ décidé d'attribuer la subvention d'investissement de 1 849 000 € destinée au financement de l'opération de reconstruction et de rénovation de l'Etablissement Public d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Les Bégonias" à l'Etablissement Public Communal d'Accueil de la Ville de Dijon en lieu et place de la société Auxifip, approuvé le projet de convention attributive de subvention à conclure entre la Ville et l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

76 - Construction d'un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau - Attribution d'une subvention au Département de la Côte d'Or

➤ décidé l'attribution d'une subvention d'équipement de la Ville de 359 450 €, soit 13% du montant HT de l'opération, au Département de la Côte d'Or pour la réalisation d'un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de financement à intervenir entre les parties.

77 - Organismes divers-Attributions de subventions

➤ décidé l'octroi, à divers organismes et associations, de subventions dont la liste est jointe au présent compte rendu.

78 - Dégâts occasionnés au patrimoine municipal par la crue du 4 mai 2013-Demandes de subventions

➤ sollicité les subventions susceptibles d'être accordées par l'Etat pour la réalisation de travaux de remise en état du patrimoine municipal non pris en charge par les compagnies d'assurance, à la suite des dégâts occasionnés à ce dernier par la crue du 4 mai 2013.

79 - Impayés des prestations municipales : évolution des obligations des usagers-Règlements intérieurs des maisons de la petite enfance, des restaurants scolaires et accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, des activités d'animation sportive et de la ludothèque : modification-Création d'une commission mixte Ville de Dijon / Centre Communal d'Action Sociale

➤ décidé la mise en œuvre de l'obligation faite aux usagers des prestations municipales d'être à jour du paiement des factures de l'année (ou des années) antérieure(s) pour pouvoir se réinscrire ou continuer à fréquenter les activités de la Ville dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation sportive l'année scolaire suivante, adopté les modifications des règlements intérieurs des maisons de la petite enfance, des restaurants scolaires et accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, des activités de l'animation sportive et de la ludothèque, qui intègrent les évolutions proposées dans le rapport, annexées à ce dernier, décidé la création d'une commission mixte Ville de Dijon/CCAS, chargée de donner son avis sur les dossiers d'impayés de la Ville et du CCAS et sur l'attribution d'aides financières et approuvé son règlement de fonctionnement, annexé au rapport, étant précisé que ces évolutions s'appliqueront à compter du 1er juillet 2013.

80 - Conventions de prestations intégrées portant concessions d'aménagement conclues entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Avenants

➤ approuvé les projets d'avenants suivants aux conventions de prestations intégrées portant concessions d'aménagement conclues entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) :

- avenant n°3 à la convention de prestations intégrées « Territoire Grand Sud »,
 - avenant n°2 à la convention de prestations intégrées « ZAC de la Fontaine d'Ouche »,
 - avenant n°1 à la convention de prestations intégrées « Territoire Grand Est »,
 - avenant n°1 à la convention de prestations intégrées « Quai des Carrières Blanches »,
- et autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants définitifs.

81 - Opération « Territoire Grand Sud - Zone Aménagement Concerté Eco-quartier de l'Arsenal » - Convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre d'une concession d'aménagement

➤ approuvé le projet de convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour la réalisation de l'opération « Territoire Grand Sud - Zone d'Aménagement Concerté Eco-quartier de l'Arsenal », annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

82 - Opération « Territoire Grand Est - Zone d'Aménagement Concerté - Ecocité Jardin des maraîchers » - Convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre d'une concession d'aménagement

➤ approuvé le projet de convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour la réalisation de l'opération « Territoire Grand Est - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardins des maraîchers », annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

83 - Dotation de Solidarité Urbaine-Exercice 2012-Rapport d'exécution

➤ donné acte à Monsieur le Maire du rapport d'exécution de la Dotation de Solidarité Urbaine établi au titre de l'exercice 2012.

84 - Produits irrécouvrables-Admission en non-valeur

➤ prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 25 285,52 €, au titre des produits irrécouvrables.

85 -Taxe d'urbanisme-Refus de demandes d'admission en non-valeur

➤ décidé de refuser les demandes d'admission en non-valeur présentées par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or concernant les cotisations de taxe d'urbanisme dues, d'une part par la société en nom collectif MBI-Terrasses de Carnot, pour des constructions sises 3-5, rue du Clos Detourbet et 9, boulevard de Strasbourg et, d'autre part, par Monsieur Martial Mizeret pour des constructions sises 9, rue André Brulltet et 15, rue Fyot de la Marche.

B - AFFAIRES GENERALES

86 - Garage municipal-Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés

➤ décidé la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2013, et que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères.

C - PERSONNEL

87 - Personnel municipal-Modification du régime des astreintes

➤ décidé l'instauration d'astreintes du personnel municipal sur les sites gérés et/ou exploités par la direction de la culture, dans les conditions proposées, que ces astreintes seront rémunérées sur la base des montants réglementaires ou compensées en temps si les nécessités de service le permettent, et que ce régime s'appliquera aux agents titulaires et non titulaires des services concernés à compter du 1^{er} juillet 2013.

88 - Personnel municipal-Passation de contrats

➤ autorisé Monsieur le Maire à créer deux postes d'attaché territorial pour assurer les fonctions de chargé de mission prévention-insertion et de chargé de mission "Cœur de ville", au 1^{er} juillet 2013, à engager, par contrats de trois ans, les personnes auxquelles seront confiés ces deux emplois, et décidé que les rémunérations de ces deux agents seront établies conformément aux bases décrites dans le rapport.

IX - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

89 - Compte rendu

➤ pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conversions de concessions de tombes : 2,
- conversions de rétrocessions de tombes : 3,
- décisions d'exercice du droit de préemption urbain : 4,
- conventions et avenants à conventions : 59,
- règlements de frais et honoraires : 8,
- actions en justice : 7,
- marchés conclus en 2012 : 305.